

# Commune de MOLANDIER

---

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal de la séance du 7 mars 2025

Le Conseil municipal de la commune de Molandier, légalement convoqué s'est réuni le 7 mars 2025 à 20 heures, sur convocation de monsieur le Maire, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Olivier JULLIN, Maire.

Convocation en date du 28 février 2025

Affichage et publication en date du 28 février 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 10

---

Présent(e)s	Isabelle CUCULIERE, Xavier FLAMENT, Yvon GREGOIRE, Olivier JULLIN, Patrick KUPIEC, Philippe LAGADEC, Isabelle NOUZIES FOURCADE, Caroline RODIER, Christine SOULET LOCHON
Absent(e)s	Florent JEANNE, Marie-Amélie SUDERIE (ayant donné pouvoir à Philippe LAGADEC)
Secrétaire de séance	Philippe LAGADEC

---

Les membres présents ou représentés étant en nombre suffisant, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Budget 2024 – Approbation du compte de gestion
- 2 – Budget 2024 – Vote du compte administratif
- 3 – Budget – Affectation du résultat 2024
- 4 – Approbation du schéma DECI
- 5 – Discussion sur les orientations budgétaires 2025
- 6 – Echange avec le CAUE : Urbanisation de la commune et PLU
- 7 – Apéro échange citoyen
- 8 – Questions diverses

## 1 - Budget 2024 – Approbation du compte de gestion

Délibération n° 202503070001

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**CONSIDERANT** le budget primitif 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

**CONSIDERANT** le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

**CONSIDERANT** que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**VOTE :**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 2 - Budget 2024 – Vote du compte administratif

Délibération n° 202503070002

**Monsieur le Maire ayant quitté la séance,**

Présent(e)s	Isabelle CUCULIERE, Xavier FLAMENT, Yvon GREGOIRE, Patrick KUPIEC, Philippe LAGADEC, Isabelle NOUZIES FOURCADE, Caroline RODIER, Christine SOULET LOCHON
Absent(e)s	Florent JEANNE, Marie-Amélie SUDERIE (ayant donné pouvoir à Philippe LAGADEC)
Secrétaire de séance	Philippe LAGADEC

**Le Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Christine SOULET LOCHON, Adjointe au Maire,

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Olivier JULLIN, Maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives s'y rapportant,

**DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	-	142 802.44 €
Recettes :	+	262 457.38 €
Résultat d'exercice :	+	119 654.94 €
Résultat antérieur :	+	311 292.64 €
Résultat cumulé :	+	430 947.58 €

**Section d'investissement :**

Dépenses :	-	80 611.57 €
Recettes :	+	42 265.41 €
Résultat de la section d'investissement :	-	38 346.16 €
Résultat antérieur :	-	12 754.91 €
Solde d'investis. :	-	51 101.07 €

Résultat global : +430 947.58 € - 51 101 07 € = 379 846.51 €

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser s'élevant :

- o En dépense à 15 084.00 €
- o En recette à 8 004.99 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**VOTE** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

**3 - Budget – Affectation du résultat 2024**

Délibération n° 202503070003

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance,

---

Présent(e)s	Isabelle CUCULIERE, Xavier FLAMENT, Yvon GREGOIRE, Olivier JULLIN, Patrick KUPIEC, Philippe LAGADEC, Isabelle NOUZIES FOURCADE, Caroline RODIER, Christine SOULET LOCHON
-------------	--

---

Absent(e)s	Florent JEANNE, Marie-Amélie SUDERIE (ayant donné pouvoir à Philippe LAGADEC)
------------	---

---

Secrétaire de séance	Philippe LAGADEC
----------------------	------------------

**Le Conseil municipal :**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 430 947.58 €**
- Constatant le solde des restes à réaliser,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Résultat de fonctionnement reporté	311 292.64
Résultat d'investissement antérieur reporté	-12 754.91
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	-38 346.16
Solde d'exécution cumulé	-51 101.07
<b>Restes à réaliser au 31/12/2023</b>	
Dépenses	-15 084.00
Recette	8 004.99
Solde	-6 079.01
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-51 101.07
Rappel du solde des restes à réaliser	-6 079.01
Besoin de financement total	57 180.08
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	119 654.94
Résultat antérieur	311 292.64
Total à affecter	430 947.58
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
• au compte 1068, en section d'investissement	57 180.08
• au compte 002, en section de fonctionnement	373 767.50

**VOTE :**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

**4 - Approbation du schéma DECI**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles R.2225-1 à R.2225-8,

**Vu** le décret n° 2015 235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-06-13-01 du 4 juillet 2017,

**Vu** l'arrêté municipal n°2018-29 du 24 septembre 2018 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie,

**Vu** l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 5 décembre 2024,

**Considérant** que le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie constitue une déclinaison au niveau communal du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie pour le département de l'Aude. Il s'agit d'un document d'analyse et de planification de la DECI au regard des risques d'incendie présents et à venir, document clé pour la commune. Il s'établit dans la continuité de l'arrêté municipal du 24 septembre 2018. Cet arrêté avait pour objectif de procéder à l'identification des risques à prendre en compte, d'inventorier les PEI et de fixer leurs modalités de contrôle.

**Considérant** qu'une étude complète de la DECI a été réalisée afin d'identifier les carences et de connaître les priorités d'équipements des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre. Une hiérarchisation des actions à mener a été réalisée en fonction des risques liés aux bâtiments, de la DECI existante et du nombre de résidents par secteur donné.

**Considérant** que la commune souhaite planifier ces installations, sur le domaine public, sur une durée de 10 ans à compter de 2025 pour répondre aux exigences soulignées, et en fonction également des impératifs du budget communal.

Il est proposé à l'assemblée délibérante l'adoption du schéma DECI présenté par l'entreprise ARTELIA.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la proposition qui lui a été faite.

**VOTE :**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 5 - Discussion sur les orientations budgétaires 2025

Les différents points suivants ont été abordés :

### 4.1 - Subvention aux associations

Bénéficiaires	CA 2024	Proposition pour BP 2025
ACCA de Molandier	200	200
Cercle rétro-mobile	80	0
Chœur de la Houlette	100	100
Comité des fêtes	2000	4400 (dont 2400€ pour podium)
Molandier s'expose	100	100
Pétanque Molandiéenne	500	80
Amicale des sapeurs-pompiers	50	50
Association des Maires Ruraux de l'Aude	115	115
Fondation du patrimoine	100	100
Pour que vive la Piège	50	0
Le souvenir Français	50	50
MJC de Belpech	0	80
Ecole de Belpech	0	150

Proposition de subvention à la MJC de Belpech, proportionnelle au nombre d'enfants fréquentant l'association sur la base de 10€ par enfant (8 enfants).

Proposition de subvention à l'école de Belpech en soutien au projet de voyage scolaire organisé pour les élèves de grande section de maternelle au CM2 (6 élèves de la commune bénéficient de ce projet) sur la base de 21€ par enfant (montant manquant pour la réalisation du projet) soit 126 €.

**4.2 - La révision du PLU de la commune**

Estimation à 25 000€

**4.3 - Le columbarium**

Devis présenté de SARL RENAUD&FILS : 5 208€

**4.4 - Clôture autour des poubelles près de la route Ariégeoise**

Une estimation est en cours.

**4.5 - Clôture mitoyenne du logement rue des Petites Ecoles**

Une estimation est en cours.

Il a été évoqué la possibilité d'une participation des propriétaires mitoyens pour le coût des matériaux.

**4.6 - La rénovation de l'éclairage public**

Coût total des travaux : 49 505.32€

Subvention SYADEN : 13 928.63€

Subvention Fonds vert : 5 969.41€

Subvention Fonds de concours (CCPLM) : 2 270.48€

**4.7 - Achat bâche (schéma DECI)**

Une estimation est en cours.

**4.8 - Etude sur acoustique de la salle des fêtes**

Devis présenté de l'étude par Gamba : 1 800€ (+800€ si présentation du rapport sur site).

Il y a de grosses difficultés pour trouver une entreprise capable d'effectuer ce type de travaux d'étude.

**4.9 - Rénovation du mur extérieur du logement du presbytère**

Une estimation est en cours.

**4.10 - Rénovation des menuiseries du logement rue des Petites Ecoles (rez-de-chaussée)**

Devis présenté de ARMENGAUD Gilles : 4 687.37€

**4.11 - Aménagement du passage busé (Lagardelle/Pélissier)**

Une estimation est en cours.

**4.12 - RIFSEEP pour les employés municipaux**

Il est proposé au Conseil municipal de calculer le RIFSEEP sur la base d'un 13eme mois pour chaque catégorie de personnel. Une saisine doit être remplie avant de présenter un projet de délibération au Conseil municipal.

**4.13 - Aménagement du croisement impasse des Moulinières et rue du Ponant**

Une estimation est en cours.

## 6 - Echange avec le CAUE : Urbanisation de la commune et PLU

La mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme avec les nouvelles lois (notamment Climat et Résilience) et le SCOT 2026 peut être nécessaire.

Diverses options s'offrent à la commune en terme de planification urbaine :

- Revenir au RNU (ne pas réviser le PLU) → empêchant ainsi toute artificialisation pour les prochaines années (excepté sur les parcelles déjà comptabilisées comme bâti)
- Réaliser une carte communale → qui permettra à la commune de réaliser des opérations à hauteur de 1000m<sup>2</sup> (données issue du site internet « mon diagnostic artificialisation ») dans le tissu urbain existant,
- Réviser le PLU en vigueur (pour le mettre en conformité avec les nouvelles lois) → En révisant le PLU, la commune pourra bénéficier de la « Garantie communale » qui lui permettra d'artificialiser à minima 10.000 m<sup>2</sup> (soit 1ha). Cela lui permettra de garantir la réalisation d'opération sans créer de « déficit d'artificialisation » et ainsi retrouver une capacité de consommation foncière en 2031.

Il est à noter que le SCoT du Pays Lauragais fera office d'arbitre pour la répartition des consommations foncières sur son territoire, dans la mesure où la municipalité envisage un projet de territoire nécessitant davantage de consommation foncière, un arbitrage politique à l'échelle du PETR du Pays Lauragais sera nécessaire.

Les échéances : Les PLU doivent être compatibles avec la loi climat et résilience avant le 22 février 2028. Ainsi, si le conseil municipal souhaite réviser son PLU, il est fortement conseillé d'envisager le lancement de la procédure dans les deux ans à venir

. Le CAUE11 va accompagner notre collectivité dans la mise en place d'une stratégie de développement urbain, en réalisant une fiche conseil étudiant les éventuels potentiels de développement de la commune (trajectoire révision du PLU/ mise en conformité avec la loi Climat et Résilience).

. Le CAUE11 peut aussi accompagner la commune dans la révision de son document d'urbanisme : relecture du cahier des charges, appui sur les candidatures des bureaux d'études, participations aux comités techniques et comités de pilotages, sous la forme d'aide à la décision du conseil municipal.

## 7 - Apéro échange citoyen

Le premier échange citoyen aura lieu le vendredi 25 avril 2025 à 19 heures à la Mairie autour d'un apéro (boissons sans alcool et cidre). L'objectif est de prendre de la hauteur et du recul sur l'identité de la commune et son devenir. Il permettra aux habitants qui le souhaitent de s'exprimer sur ce qui est apprécié à Molandier, ce qui rassemble et qui manque à la ville. Faire débat sur les choses positives et négatives et trouver un équilibre. Le but de l'opération pour les élus est de faire un bilan des besoins et attentes des habitants sur différents thèmes: Urbanisme, sécurité, circulation, stationnement, mobilité, propreté, culture, sport, lien avec les communes voisine, lien avec la communauté de communes, communication de la Mairie et du Conseil municipal, cohésion festive molandiéraise.

Il sera demandé aux habitants de s'inscrire pour permettre l'optimisation de l'organisation avant le mercredi 23 avril 2025 au secrétariat de la Mairie. Cette information sera transmise dans l'édito du flash info de début avril ainsi que par flyers.

**4.1 - Mise en place des panneaux d'adressage**

L'employé communal donnera la priorité aux écarts sur l'implantation des panneaux.

La prochaine séance du Conseil municipal sera le 11 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Mis en ligne sur [mairie-molandier.fr](http://mairie-molandier.fr)